

# MÉMOIRE
## DU CLERGÉ
# AU ROI.

*Sire*,

Lorſque le Clergé de votre Royaume a dépoſé les allarmes de la Nation dans le ſein de Votre Majeſté, votre juſtice & votre bonté le raſſuroient d'avance

pour le ſuccès de ſes démarches. Auſſi n'avons-nous pas de nouveaux ſentimens à témoigner, & nous n'avons qu'à renouveller notre ancienne & invariable confiance dans vos intentions paternelles.

L'Egliſe de France bénira toujours une conſtitution dont les repréſentations, les conſeils & les communications ſont l'eſſence, & qui permet au dernier des Sujets, comme au premier Ordre de l'Etat, de porter ſes plaintes aux pieds du Souverain : c'eſt en effet aux pieds du Trône comme aux pieds des Autels, que tous les cœurs doivent s'ouvrir avec confiance ; & *rien n'eſt dans les Princes, plus aimable, ni plus populaire*, diſoit un grand Evêque à un grand Empereur (1), *que cette facilité de leur parler.*

Nous conſerverons précieuſement dans nos annales la réponſe que Votre Ma-

(1) Saint-Ambroiſe à Théodoſe.

jeſté a daigné nous faire : ou plutôt encore, c'eſt dans le cœur de tous les François que ſe graveront ces mémorables paroles :

*Qu'aucune impoſition ne s'établira ſans le conſentement des Etats-Généraux.*

*Que nulle Cour ne peut repréſenter la Nation, qui ne peut l'être que par les Etats-Généraux, & que* Votre Majeſté veut lui rendre *l'exercice des droits qui lui appartiennent.*

Aucun de vos Sujets n'a jamais dû penſer que votre Majeſté voulût déroger aux priviléges & aux capitulations des Provinces : ils ont toujours eſpéré que la derniere fin de vos bonnes intentions ſeroit de ſe réaliſer, & de rejetter tout ce qui pourroit les contredire. Ces bonnes intentions & les ſaines maximes étoient toujours pour eux, lors même que les Edits & les faits leurs étoient contraires.

Nous offrons à Votre Majesté toute notre reconnoissance pour tout ce qu'elle a dit , mais encore pour ce qu'elle a promis ; & puisqu'elle veut bien examiner & peser nos humbles & respectueuses Remontrances, nous sommes dans la ferme confiance qu'elle s'assurera :

Que la législation ne doit jamais perdre ses formes antiques, ni sa marche grave & solemnelle ; que si l'uniformité des loix est quelquefois avantageuse , l'unité de l'enregistrement ne le seroit jamais , parce que la Cour pléniere a été convaincue d'être inutile ou dangereuse , & quand la nécessité exigera des loix uniformes , elles pourront s'établir par plusieurs enregistremens particuliers.

Que le silence forcé des loix & des Tribunaux est une source de désordre, de confusion, & une calamité publique , parce que la justice est un besoin jour-

nalier de toutes les ſociétés, le plus auguſte office de la ſouveraineté ; & ce n'eſt que par l'action continue des Magiſtrats, que l'œil & le bras du Prince peuvent être préſens par-tout.

Que ſi la Nation a le droit d'octroyer l'impôt, l'impôt proviſoire, par une conſéquence immédiate, ne ſaurait être excepté : & ſi quelque circonſtance rend néceſſaire cet impôt proviſoire, le zèle de la Nation doit pourvoir à cette circonſtance.

Que l'emprunt doit être régi par les mêmes principes que l'impôt, parce qu'une méthode qui ſuppoſe toujours un bon emploi & une adminiſtration économe, eſt une méthode imaginaire & périlleuſe : on voit malheureuſement, en conſultant le cours des choſes humaines, que l'abus eſt ſi près de l'uſage, que les bonnes intentions doivent tenir aux choſes plus qu'aux perſonnes ; & ſi

la facilité des emprunts eſt quelquefois utile, elle ſera preſque toujours ruineuſe. Que Votre Majeſté jette ſes regards ſur le paſſé, & l'avenir deviendra ſûrement l'objet de ſes inquiétudes & de ſa prévoyance.

C'eſt au milieu des Etats-Généraux que Votre Majeſté *veut aſſurer à jamais la liberté & le bonheur de ſes peuples* : un ſi noble ſentiment ne peut ſortir que d'une grande ame : & faſſe le ciel que nous puiſſions bientôt en recueillir les heureux effets. Tous les droits ſeront reſpectés, tous les Corps balancés, les uns par les autres, & dirigés par votre ſageſſe. Votre Trône brillera d'un nouvel éclat, quand Votre Majeſté n'aura plus à craindre les temps de déſordres & d'épuiſement, & qu'elle s'aſſurera par la ſtabilité des meſures & par le crédit National, des reſſources toujours prêtes pour tous les événemens : c'eſt alors que la France, forte de ſon ancienne conſ-

titution, maintiendra ſon rang dans l'Univers & jettera la terreur parmi ſes ennemis.

La proſpérité de Votre Royaume, & la gloire de votre Règne ſont inſéparables & ſont l'objet de nos vœux & de nos démarches : nous connoiſſons trop le ſiècle, pour nous laiſſer entraîner ou ſéduire : nous ſavons, depuis l'origine de la Monarchie & le ſacre du premier Roi Chrétien, quels ſont les Fils aînés de l'Egliſe, ſes fidèles & généreux Protecteurs, & ce que nous leur devons à tant de titres. C'eſt dans des momens orageux où les eſprits s'agitent & ſe jettent dans les extrêmes; que notre miniſtère eſt ſur-tout néceſſaire. Si, en qualité de citoyens du premier ordre de l'Etat, nous pouvons nous appercevoir de tous les événemens; comme Miniſtres d'une religion, regle infaillible de tous les devoirs, nous devons donner l'Exemple d'une obéiſ-

ſance éclairée & d'une franchiſe reſpectueuſe : c'eſt à des hommes qui par état doivent être amis du ſilence, de la ſolitude, de l'ordre & de la paix, qu'il appartient au milieu des clameurs & du tumulte de faire entendre la voix ferme & tranquille de la Juſtice & de la vérité.

Notre ſeule ambition doit être de ſervir la religion, les Souverains & leurs Sujets : nous n'avons d'autre maniere de vous plaire que de vous être utiles, & nous ſerons encouragés dans nos peines & dans nos travaux, lorſque Votre Majeſté daignera nous témoigner que nos remontrances ſont légitimes, que notre zèle lui eſt agréable, & qu'elle connoît l'eſprit qui nous anime, parce que notre amour & notre fidélité pour votre perſonne ſacrée ſont également pour nous un ſentiment & un devoir.